



2012, cour d'assises de Nantes : l'avocate Anne Bouillon représente la partie civile au procès du meurtre de Marina Lebeau, tuée de 33 coups de couteau par son compagnon alors qu'elle était enceinte.

**« Dans la sphère juridique comme dans tous les domaines, le premier obstacle, c'est d'être une femme. » Anne Bouillon, avocate.**



De plus, elles font souvent preuve d'une plus grande déférence que les hommes à l'égard des juges, ce qui est forcément bien vu. » Un constat partagé plus récemment par deux chercheuses, Faustine Büsch et Odile Timbart\*\*, qui se sont penchées sur la même problématique en 2017.

#### UN MANQUE DE CONFIANCE

Des résultats qui sont cependant à nuancer, selon la nature du crime jugé. En effet, si les femmes (qui selon l'Observatoire international

des prisons représentent 3,5 % de la population carcérale française en 2018) héritent généralement de peines moins lourdes lorsqu'il s'agit d'actes criminels jugés « féminins » – un infanticide ou un meurtre par légitime défense, comme le cas de Jacqueline Sauvage, graciée par le président François Hollande –, la justice est cependant plus sévère avec les femmes dont les crimes ne répondent pas à l'image de la délinquance féminine qui est véhiculée par la société. Dans ces cas-là, « la sanction est aussi forte. Dans

les discours des procureurs, il y a une stigmatisation. Quand ce sont des femmes, ça semble encore plus grave. Il y a une double faute, une faute pénale mais aussi une faute morale », explique l'historienne Fanny Bugnon, interrogée en août dernier par Arte\*\*\*.

Les principales intéressées, elles, expriment un ressenti bien précis : selon un sondage pour la Fondation des femmes, publié début octobre, 74 % des femmes admettent avoir peu ou pas confiance en la justice. Un chiffre qui n'étonne pas tellement Zoé Royaux, avocate à Paris : « Cette absence de confiance, on la trouve chez des femmes qui ont des amies qui sont allées porter plainte et qui ont été maltraitées par la procédure en ayant droit à un non-lieu. Concernant les violences, tant qu'il n'y a pas d'œil au beurre noir, c'est encore souvent : "Bah s'il est chiant, t'as qu'à le quitter." Et dans le cas des violences